



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

### CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

Date de convocation : 03 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°26-01	27	03	05	30
Pour la délibération n°26-02	27	02	05	29
Pour la délibération n°26-03 à 26-02A inclus	29	03	04	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, MM. GERMAIN PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUHEL, WUILQUE, Mmes LETOURNEUR, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE (à partir du point n°2), Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir du point n°2) BALSAN (à partir du point n°3), Mme LESAULNIER, MM THOMAS, VALLÉE Conseillers municipaux.

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (Maire)
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Nolwenn LÉOSTIC ayant donné pouvoir à M. Philippe BRUN

**ABSENT :** - M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 26-11 Subvention à l'association Entente Natation Louviers (ENL) pour l'utilisation du complexe aquatique Caséo**

Certifié exécutoire  
Par transmission en sous-préfecture  
Le : 12 FEV. 2023  
Par affichage, le

12 FEV. 2023

12 FEV. 2023

Fait à Louviers, le 12 FEV. 2023



Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20260209-26-11-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2026  
Date de réception préfecture : 12/02/2026

## SUBVENTION A L'ASSOCIATION ENTENTE NATATION LOUVIERS (ENL) POUR L'UTILISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE CASEO

### RAPPORT

**Monsieur le Maire** rappelle que depuis la construction du complexe aquatique Caséo, la ville soutient l'association de l'Entente Natation Louviers par le versement d'une subvention de fonctionnement afin de lui permettre l'utilisation des installations de Caséo sans surcharge financière.

À cette fin, une convention quadripartite entre la Ville, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, le délégataire et l'association répertorie :

- L'organisation des créneaux d'utilisation,
- Les conditions matérielles et financières dans lesquelles s'inscrivent cette utilisation (planning, conditions d'accès des utilisateurs, le coût forfaitaire de l'utilisation des différentes lignes d'eau...)

Il convient de procéder au versement de la subvention pour l'année 2026. Celle-ci d'un montant de 190 000€ est dédiée exclusivement au financement des activités d'entraînement et de compétition de l'association au sein du complexe aquatique Caséo.

La subvention sera versée en une seule fois.

En contrepartie, l'association aura pour obligation de remettre à la Ville de Louviers un compte rendu financier annuel attestant de l'emploi de la subvention avant le 31 décembre 2026.

### DÉCISION

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29,

**Vu** la délibération n°20-144 du 28 septembre 2020 et la convention quadripartite (Communauté d'Agglomération Seine-Eure, la Ville de Louviers, le délégataire et l'association de L'Entente Natation Louviers) annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour le versement de la subvention de fonctionnement à l'association de l'Entente Nation Louviers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 d'un montant de 190 000 €.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**

**François-Xavier PRIOLLAUD**

